

vengeance. On s'est proposé d'exposer le corps sur une place publique, pour montrer à l'armée concentrée dans la ville quels sont les hommes contre lesquels on a à défendre ses foyers. Je pourrais encore raconter d'autres actes de barbarie; mais celui-ci suffit pour éveiller dans l'esprit de nos hommes d'Etat anglais des principes plus élevés que ceux qui ont gouverné leur neutralité égoïste; et si ce n'est pas dans leur esprit, au moins dans celui du peuple dont ils sont supposés exprimer les vœux, les traditions de leur pays, ils resteront spectateurs muets de crimes si affreux et de la destruction injuste et barbare de notre ancienne alliée. Pour des raisons que je vous explique ailleurs, vous voudrez bien ne pas publier mon nom; mais vous pouvez dire que ma bonne foi et ma véracité vous sont connues, et que vous les garantirez.

MASSACRE D'UNE AMBULANCE.

L'opinion publique s'est émue à la nouvelle d'un attentat plus odieux qu'aucun de ceux qui avaient été signalés jusqu'à ce jour. Il n'y a malheureusement plus à en douter, le personnel d'une ambulance a été massacré par nos ennemis. Cet assassinat a été commis au moment même où nos médecins et nos infirmiers donnaient leurs soins aux blessés, dans la nuit du 21 au 22, après la première affaire sous Dijon.

Voici le document officiel qui en fait foi :

M. le lieutenant-colonel commandant de la 3e légion des gardes nationaux mobilisés de Saône-et-Loire proteste au nom de l'humanité et des droits les plus sacrés de la guerre contre l'acte inqualifiable de cruauté et de barbarie qui a été commis sur les membres de son ambulance, dans la nuit du 21 au 22 janvier, par les troupes prussiennes, qui l'ont attaquée dans le village d'Hauterive. Il avait pris possession du village avec deux de ses bataillons, à peine les postes étaient-ils placés, qu'une patrouille de cavalerie ennemie est venue reconnaître le village; elle a été repoussée par les avant-postes; une demi-heure après, une reconnaissance d'infanterie a été également repoussée; enfin à minuit moins un quart, ayant été attaqué sur trois côtés par des colonnes prussiennes, il a dû se replier et former ses troupes en arrière.

Pendant ces différentes attaques, l'ambulance avait été établie au centre à peu près du village; les médecins et les infirmiers étaient occupés à donner des soins aux blessés, parmi lesquels se trouvait une jeune femme qui, voulant sortir par curiosité ou pour toute autre cause, avait reçu une balle en pleine poitrine, lorsque la maison dans laquelle ils étaient fut envahie par une troupe de ces sauvages, qui, sans avoir égard ni à la mission qu'ils remplissaient, ni aux brassards de l'ambulance internationale qu'ils portaient, et bien qu'ils fussent sans aucune arme, les ont lâchement assassinés.

M. le médecin-major Morin, de Lyon, a reçu deux coups de fusil sur la tête; un officier lui a tiré un coup de revolver et les laches ont fini à coups de baïonnette.

M. le docteur Milliard a été également assassiné, et enfin les infirmiers d'Heret, de Champigny, Fleury, Legros et Morin, qui prétaient leurs concours au docteur, ont été assassinés à coup de fusil et de revolver et n'ont pas dû leur malin qu'à l'idée qu'ils ont eue de fuir les morts. Ils ont poussé la cruauté jusqu'à en sortir quelques uns dans la cour, entre autre le nommé Fleury, pour s'amuser à tirer dessus.

Une fois leur œuvre achevée, ils ont déposé le docteur Morin et ont jeté son cadavre devant la porte; ils se sont emparés du matériel de l'ambulance, qui consistait en quatre chevaux de bât, cantines, caisses de chirurgie.

Un pareil acte de cruauté n'a pas besoin de commentaires; mais il appelle sur la tête de gens capables de le commettre l'indignation et le mépris des hommes gens, et c'est les yeux pleins de larmes que les officiers et les soldats de la légion ont appris ces tristes détails de la bouche même des malheureux infirmiers, qui sont entrés le 22 à Dijon dans un état déplorable.

Dijon, 23 janvier 1871.

Le lieutenant-colonel commandant la 3e légion.

Signé : E. FORNEL.

Pour copie conforme :

Le lieutenant-colonel chef d'état-major.

Signé : MITAUT.

ETAT

DU REVENU ET DES DÉPENSES DE LA PUissance DU CANADA POUR LE MOIS FINISSANT LE 31 JANVIER, 1871.

REVENU	MONTANT.
Données.....	869 086 63
Exercice.....	812 206 34
Département des Postes.....	57,131.31
Travaux Publics, y compris les Chemins.....	

minis de fer.....	53,872.33
Droits sur les estampilles pour billets promissaires.....	13,191.83
Divers.....	49,332.98
Total.....	\$1,085,315.42

DÉPENSES.....\$2,235,372.99

Nouvelles et Faits Divers

INSTITUT.—Il y aura ce soir une grande assemblée à l'Institut. Discussion de questions municipales. Admission pour tout le monde. Les portes sont ouvertes à tous indistinctement. Plusieurs membres devront prendre la parole, et il sera permis aux étrangers de parler sur les questions, avec la permission de M. le Président et de l'assemblée.

—Nous publions plus loin dans les colonnes d'annonces, le Prospectus de "L'Assurance Agricole." Les certificats qui sont joints sont une garantie que cette Assurance a droit à la confiance du public.

L'Assurance Agricole accorde des polices pour trois ans au taux de un par cent sur les bûches isolées dans les campagnes. A ce taux l'on comprend que chaque propriétaire devrait s'assurer sans hésitation. Car qu'est-ce que s'est qu'un 1 de piate par année pour un assurer 100 pendant une année en cas d'accident par le feu.

Or l'on sait combien des incendies sont fréquents, même dans les campagnes.—M. Charles Guilbault, de Joliette, est agent pour l'Assurance Agricole.

—Aux Etats-Unis, durant 1870, 168 personnes ont été tuées et 484 ont été blessées sur les chemins de fer.

—Environ mille ouvriers ont accidentellement perdu la vie en travaillant au percement du Mont Génis, depuis 1859.

UNE COMPAGNIE DE CULTIVATEURS.

CULTIVATEURS, ASSUREZ VOS PROPRIÉTÉS à la

Compagnie d'Assurance Agricole. Compagnie entièrement dévouée à vos intérêts.

LA COMPAGNIE AGRICOLE N'ASSURE QUE LES

PROPRIÉTÉS DE FERME ET LES

Résidences détachées.

Incorporée et commencée en 1853.

CAPITAL ET SURPLUS.....\$540,000 00
Déposé entre les mains du Ministre des Finances au bénéfice des Délégués de Police.....60,000 00

(Pour être augmenté le ou avant le 1er Mai de \$100,000 en Or.)

Pertes payables en argent du Canada.

Bureau Principal pour la Province de Québec, SWEETS-BURG.

E. H. GOFF, Gérant.

Bureau, Bâtiment Cutler, Grande Rue.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE, —LICENCE D'ASSURANCE EN CANADA.

No. 42. D'après l'Acte 31 Vic., Cha. 38, No. 42

JE CERTIFIE que la Compagnie d'Assurance Agricole a déposé entre les mains du Receveur-Général du Canada la somme de CINQUANTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS PISTRES, en Bons des Etats-Unis, tel que requis par l'Acte du Canada, 31 Vic., Chap. 48, Sec. 22, est par la présente licenciée pour prendre des Assurances contre le feu en Canada.

Daté à la Cité d'Ottawa, le 2ième jour de Juin 1870.

JOHN LANGTON,

Pour le Ministre des Finances.

NOUS CERTIFIONS que la Compagnie d'Assurance Agricole, de Kingston, a déposé entre les mains du Receveur-Général, la somme de CINQUANTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS PISTRES, requis par l'Acte des Assurances passé en 1868.

A raison des garanties ci-dessus et la modicité de son taux d'Assurance, nous recommandons vivement cette Compagnie à tous ceux qui désirent assurer leurs Bâtimens, leurs Ménages, leurs Récoltes et leurs Bestiaux.

B. BENOIT, M. P. P.,
Hon. P. U. ARCHAMBAULT,
P. FORTIN, M. P. P.,
A. PINSONNAULT, M. P. P.,
C. THERIEN, M. P. P.,
J. B. JODOIN, M. P. P.

NOUS CERTIFIONS que nous avons examiné la condition de la Compagnie d'Assurance et que nous concourons entièrement avec M.

Calvin pour la recommander aux Cultivateurs de cette Province comme parfaitement sûr pour assurer leurs propriétés.

Smith's Falls, 4 Juillet 1870.

G. M. COSSITT & FRERES.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE

ASSURE CONTRE LES PERTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE TONNERRE.

Bâtimens assurés seulement pour les DEUX TIERS de leur valeur.

Des Postes peuvent être transportés d'un appartement à un autre, d'autres peuvent y être ajoutés sans en donner avis à la Compagnie, pourvu que cela n'augmente pas le danger.

La Compagnie se rendra responsable de tous les actes officiels de ses Agents autorisés.

JOHN C. COOPER, Président,
ISAAC MUNSON, Secrétaire,
I. E. THOMPSON, Agent Spécial pour le Canada.

G. A. GUYVIN, Agent, 78, Rue McGill, Montréal.

CHS. GUILBEAULT, Agent pour le Comité de Joliette et Berthier.

Les personnes dont les noms suivent ont assuré leurs propriétés à l'Assurance Agricole. Par le fait même, ils ont reconnu la sagesse des garanties offertes par cette assurance et la modicité des primes.

Dr. La Larrieur
Dr. Séraphin Boulet
Joseph Martel, avocat
La. Thomas Groulx, avocat
Jean Basile Dufosse, Agent des Terres de la Couronne
Adolphe Magnan, N. P.
Jor. Oct. Délaite, avocat
F. X. Payette.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de

EDMOND GATES, marchand, Joliette, FAILLI.

Un bordereau de dividendes a été préparé et retenu ouvert aux objections jusqu'au QUATORZIÈME jour du mois de MARS prochain (1871), après lequel les dividendes seront payés.

A. MAGNAN, Syndic.

Joliette, 27 Février 1871.

DIRECTOIRES

DE

LA PUISSANCE DU CANADA, DE TERRENEUVE ET L'ISLE DU PRINCE-EDOUARD.

Publié par

JOHN LOVELL.

Cet ouvrage, commencé depuis plus d'une année, vient d'être terminé et distribué aux souscripteurs par toutes les villes et les campagnes.

Il comprend le nom des cités, des villes et villages, et des paroisses de tout le Canada, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince-Edouard, ainsi qu'une liste de tous les habitants, cités, villes et villages et des hommes d'affaires de chaque paroisse; la liste des banques, des bureaux de postes, des bureaux et des fonctionnaires publics composition des législatures, des Cours de Justice, les douanes, les ports d'Entrée, les tarifs douaniers, les chemins et les bateaux à vapeur, le clergé, les brevets d'invention, les sociétés bienfaisantes et autres, les registres, les journaux, la statistique des importations, d'exportations, des revenus des dépenses et de la population du Canada, etc., etc., une esquisse historique de toutes les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, sauf le Nord-Ouest et la Colombie.

C'est un ouvrage éminemment utile, et pour bien dire, nécessaires à tous les hommes d'affaires.

Le prix est comme suit :

Directoire de la Puissance.....	\$12.00
" d'Ontario (séparément).....	4.00
" Québec.....	4.00
" Nouvelle-Ecosse.....	3.00
" Nouveau-Brunswick.....	3.00
" Terre-Neuve.....	2.00
" Isle du Prince-Edouard.....	2.00

Joliette, 17 février 1871.

VENTE PAR LE SHERIF.

DU DISTRICT DE JOLIETTE

Mars 1871.

—Archambault vs D'Ozonnois.—Une terre à St. Sulpice, d'environ 60 arpents de longueur sur 1 1/2 le largeur, avec maison, grang, et autres bâtimens.—Vente à St. Sulpice, le 20 Mars, à ONZE heures A. M.

—J. G. Archambault vs S. Forest.

1o. Une terre en la paroisse de Lachenaie, de 2 x 40 arpents, avec bâtimens sus-érigés.

2o. Une terre à bois, au même lieu, de 1 x 13 arpents.

3o. Un terrain, au même lieu, de 3 x 29 arpents, sans bâtimens.—Vente à Lachenaie, le 21 Mars, à ONZE heures A. M.

AVANTAGES OFFERTS

AUX

Voyageurs

JOLIETTE et l'ASSOMPTION.

M. JOSEPH DESCHAMPS, hôtelier, de Joliette, et M. FRANÇOIS

VALLIERE, hôtelier de l'Assomption, se sont associés pour tenir une

DILIGENCE

entre Joliette, l'Assomption, et Montréal durant l'hiver prochain, la Diligence partira de Joliette tous les Dimanches à huit heures et demie du matin, et repartira de l'Assomption à l'hôtel de M. François Vallière à une heure de l'après-midi, et repartira de Joliette tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS de chaque semaine à cinq heures du matin, arrivera à l'Assomption à l'hôtel de M. François Vallière, d'où elle partira à huit heures et demie du matin chaque des dits jours pour Montréal, touchera un instant à l'hôtel Robert, à St. Paul l'Ermitte, et au Bout-de-l'Isle à l'hôtel Bouenfant.

La diligence laissera Montréal en partant de l'hôtel de M. Courville, vis-à-vis le marché Bonsecours, et à l'hôtel de M. Roi tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à deux heures de l'après-midi pour revenir à l'Assomption chez M. François Vallière, d'où elle gagnera Joliette le soir de ces dits derniers jours en revenant elle arrivera aussi au Bout-de-l'Isle et à St. Paul l'Ermitte. Une voiture laissera Montréal tous les samedis à deux heures de l'après-midi pour l'Assomption. Les propriétaires tiendront à leurs hôtels respectifs des voitures et des chevaux extra, que les passagers pourront se procurer en tout temps pour les conduire en quelque lieu où ils désirent aller. Les propriétaires prient les passagers de les avertir quand les conducteurs manqueront de politesse ou tiendront un langage inconvenant. Les passagers pourront se procurer aux hôtels respectifs des propriétaires tout le confort désirable.

Prix du Passage.

De Joliette à l'Assomption, aller et retour.....	\$1 50
De l'Assomption à Montréal, aller et retour.....	\$1 00
De St. Paul l'Ermitte à Montréal, aller et retour.....	\$0 80
Du Bout-de-l'Isle à Montréal, aller et retour.....	\$0 60

JOSEPH DESCHAMPS, FRANÇOIS VALLIERE, Propriétaires.

MARCHANDISES NOUVELLES

PRINTEMPS et D'ETE

CHEZ

Camille Labrèche.

Place du Marché,

JOLIETTE, P. Q.

—CONSISTANT EN—

Coton jaune, Shirting, Coutil,

Coton caroté, barré, Indienne, de tout Prix.

—DE PLUS—

Un assortiment de GROCERIES et PROVISIONS, le tout de première qualité, et aussi bas PRIX que dans aucune maison de Joliette.

M. C. Labrèche peut maintenant tenir constamment un assortiment plus complet vu qu'il a agrandi son magasin de moitié.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Les pratiques seront toujours servies avec beaucoup d'attention.

Joliette, 14 octobre 1870.

A L'ENSEIGNE

DU

GROS COLLIER

RUE MANSEAU.

—

DAMASE LEVEILLÉ

SELLIER.

Tout en remerciant les citoyens de Joliette et de la campagne, pour l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, à le plaisir de leur annoncer qu'il continuera comme par le passé à tenir un assortiment complet et varié

de

Harnais, Colliers, Fourcs, Etrilles,

Broches, Peignes et Couverts pour chevaux, etc., etc.,

ET A DES PRIX

Les plus réduits possible.

RUE MANSEAU

JOLIETTE

[Vis-à-vis la Magasin de E. Anselin.]

Joliette, 1er Septembre 1870.

AVIS AUX PARENTS

MÈRES

SAUVEZ VOS ENFANTS!

Il n'y a plus de VERTUGES!

On ne se sert plus

d'HUILES EMPOISONNEES

On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSEABONDES!

Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES A-VERS

VÉGÉTALES DE DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.

Elles sont PAINABLES, MÉFIEZ-VOUS

Pour faire droit à la réputation méritée des Pastilles à vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques unes des préparations sans valeur qui induisent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à vers, contentes de rose; et qui sont marquées "Devins."

A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR

DEVINS & BOLTON

SALLE D'APOTHICAIRES.

Près le Palais de Justice

Montréal, P. Q.

A Joliette, chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD et J. J. PROVOST, marchands.

QUE PEUT AVOIR CET ENFANT!

Des centaines de parents se font cette demande, voyant leurs enfants prendre une forte maladie et devenir pâles et amaigris, s'emparent de la Médecine aussi bien qu'ils le peuvent, mais ils ignorent la cause. Nous pourrions répondre pour tant de dix cas sur douze, que ce sont les vers, ces ennemis physiques qui font ces ravages, et cependant on n'y pense pas, et les pauvres petits patients passent ainsi de jour en jour jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de remède.

Pères et mères, vous pouvez sauver vos enfants, car les Pastilles Végétales à Vers de Devins sont un remède sûr et efficace; non seulement en détruisant les Vers, mais même en neutralisant le giardien vicieux dans lequel cette vermine se propage. Ne tardez pas! Faites-les! Essayez-les!

Remarque: bien que chaque Pastille ait été estampillée avec le nom de DEVINS.

A vendre chez DEVINS & BOLTON, Pharmaciens de Montréal, et par tout marchand de campagne.

A Joliette, chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD, et J. J. PROVOST, marchands.

A PRETER

Plusieurs sommes d'ARGENT sur hypothèque.

S'adresser à

A. MAGNAN, N. P.

Joliette, 30 Mai 1870.

L'ALMANACH AGRICOLE

COMMERCIAL ET HISTORIQUE

de

J. B. ROLLAND & FILS

Pour 1871.

C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles au Clergé et le Gouvernement du Canada, les Comptes, les Banques, Lois de Chasse et de Pêche, le Conseil d'Administration, les Régistres, des Associations, des bons Mots, etc.

A vendre chez tous les marchands.

Prix : 5 Centimes.

N. B.—C'est le seul Almanach dont le Calendrier des Fêtes Religieuses soit conforme à l'Ordre.

Aussi, LE

Calendrier de la Puissance du Canada.

Pour 1871.

Contenant une liste complète du Clergé de la Puissance.

15 Novembre.

Nouveauté!

CARTES JACQUES-CARTIER.

—

Nous venons de recevoir un grand Assortiment de CARTES A JOUER avec le Portrait de JACQUES-CARTIER sur le dos, de différentes qualités, soit de \$1.50, \$1.75, \$2.00 et \$2.50 la douzaine.

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,

Nos. 12 et 14 Rue St. Vincent.

15 Novembre.

Sommes d'argent à prêter sur hypothèque.

S'adresser au bureau de la "Gazette de Joliette."

Joliette, 24 Octobre 1870.